

Synthèse du « Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques » publié au mois de juillet 2014 .

1. Définir l'effectif de départ, qui passe par la détermination de la période de temps de production à considérer (cas le plus simple : la production annuelle) ;
2. Estimer l'homogénéité de l'effectif de départ

Par homogénéité, on entend un contenu informationnel semblable pour un ensemble de dossiers (objets identiques ou très proches, typologies similaires) ;

3. Calculer la taille de l'échantillon

- **la taille minimale de l'échantillon ne peut être inférieure à 30 unités dans le cas de forte homogénéité (cas général) et à 50 dans les cas de faible homogénéité.** Sa taille maximale est fixée à 300 unités dans le cas de forte homogénéité (cas général) et à 600 dans le cas de faible homogénéité)
- Le tableau qui suit indique, pour un effectif de départ donné, le taux d'échantillonnage devant être appliqué (il propose un cas général applicable quand l'effectif de départ est considéré comme homogène et un deuxième cas lorsque l'effectif de départ est considéré comme faiblement homogène) :

Cas général			
Effectif de départ		Taux de prélèvement de 1 sur	Effectif de l'échantillon
De	à moins de		
1	30	<i>Pas d'échantillonnage</i>	<i>Pas d'échantillonnage</i>
31	91	<i>À calculer en fonction de l'effectif de départ</i>	30
91	120	3	<i>À calculer en fonction du taux</i>
121	200	4	<i>À calculer en fonction du taux</i>
201	300	5	<i>À calculer en fonction du taux</i>
301	400	6	<i>À calculer en fonction du taux</i>
401	500	7	<i>À calculer en fonction du taux</i>
501	701	8	<i>À calculer en fonction du taux</i>

Cas de faible homogénéité			
Effectif de départ		Taux de prélèvement de 1 sur	Effectif de l'échantillon
De	à moins de		
1	50	<i>Pas d'échantillonnage</i>	<i>Pas d'échantillonnage</i>
51	90	<i>À calculer en fonction de l'effectif de départ</i>	50
91	200	2	<i>À calculer en fonction du taux</i>
201	400	3	<i>À calculer en fonction du taux</i>
401	700	4	<i>À calculer en fonction du taux</i>
701	1000	5	<i>À calculer en fonction du taux</i>
1001	1500	6	<i>À calculer en fonction du taux</i>
1501	2000	7	<i>À calculer en fonction du taux</i>
2001	3000	8	<i>À calculer en fonction du taux</i>

701	1000	10	À calculer en fonction du taux	2001	2500	9	À calculer en fonction du taux
1001	1500	12	À calculer en fonction du taux	2501	3000	10	À calculer en fonction du taux
1501	2000	15	À calculer en fonction du taux	3001	4000	12	À calculer en fonction du taux
2001	3000	18	À calculer en fonction du taux	4001	6000	15	À calculer en fonction du taux
3001	4000	20	À calculer en fonction du taux	6001	9000	À calculer en fonction de l'effectif de départ	600
4001	6000	25	À calculer en fonction du taux	9001	Et plus		
6001	9000	30	À calculer en fonction du taux				
9001	et plus	À calculer en fonction de l'effectif de départ	300				

4. Prélèvement de l'échantillon

- Une fois la taille de l'échantillon déterminée en fonction de l'homogénéité et de l'effectif de départ, l'objectif est de prélever les dossiers à conserver de manière homogène dans l'ensemble de la série à trier. Si le nombre de dossiers à échantillonner est inférieur à 9 000, on applique le taux de prélèvement indiqué (1 sur...) ; s'il est supérieur le taux dépend de l'effectif de départ (exemple : pour 12 000 dossiers à échantillonner avec homogénéité forte, il faut en sélectionner 300 ; pour connaître le taux de prélèvement, on divise 12 000 par 300 ce qui donne 40 donc on prélève 1 dossier sur 40).